

Haiti : Anténor Firmin n'est pas du passé et n'est pas dépassé

Par Leslie Péan

Un siècle est passé depuis la disparition d'Anténor Firmin le 19 septembre 1911. Mais le temps des turpitudes qui l'ont maintenu en exil perdure. Les méthodes de gestion des conflits par le bannissement n'ont guère pris de rides. Firmin est représentatif d'une époque où des hommes d'excellence faisaient de la politique. Son échec représente le début d'une désaffectation de l'intelligence sur la scène des affaires publiques. Ce retrait s'est fait graduellement, mais de manière irrémédiable, jusqu'à aboutir aujourd'hui à la politique de la non-pensée. À travers Firmin, nous envisageons de discuter non pas du rôle objectif de l'intellectuel dans la formation sociale haïtienne, mais plutôt, et surtout, de la perception que le corps social en a eue à partir de l'indépendance et en a encore malheureusement.

L'histoire de la destruction d'Anténor Firmin semble relever de la fiction. Elle est cependant tout à fait réelle et s'inscrit même dans un projet de maintien et de préservation des rapports sociaux archaïques qui paralysent Haïti. Firmin n'est pas du passé et n'est pas dépassé. En tant que symbole de l'intellectuel militant, Firmin a toutefois eu sur le XX^e siècle haïtien un impact assez considérable. Témoin l'admiration que lui ont vouée des personnalités du calibre de Seymour Pradel, de Dantès Bellegarde et de Jean-Price Mars. Sans parler de l'idolâtrie dans laquelle des anciens firministes et leurs descendants ont élevé leurs enfants et petits-enfants dans toutes les régions du pays. C'est ainsi qu'ont pu se dérouler en parallèle la vaste opération de destruction de Firmin et celle, moins spectaculaire, de la préservation de sa légende.

Contraint à la retraite forcée, Anténor Firmin a, par son travail d'écriture, entretenu le lien social avec ses compatriotes jusqu'à son dernier souffle. Une façon de tendre la main aux générations futures et au monde entier. Pour une meilleure compréhension de ces structures et armatures qui l'ont contraint à l'exil jusqu'à sa mort. L'objectif de ce livre est d'intégrer en un tout cohérent les acquis successifs de l'action politique de Firmin et les lignes de force des fragments de sa pensée qui sont parvenus jusqu'à nous.

La préoccupation fondamentale à l'origine de cet ouvrage est la commémoration du centenaire de la mort de ce géant de la pensée et de l'action que fut Anténor Firmin. Mais, au-delà des hommages qui lui sont dus, nous avons pensé qu'il fallait absolument le faire connaître plus amplement à la jeunesse. S'il est l'objet d'une incontestable admiration dans les milieux où ses idées trouvent encore un écho, nombre d'idées fausses circulent toujours à son sujet. D'où l'impérieuse nécessité de jeter un nouvel éclairage sur son œuvre en suscitant un nouveau débat autour de son nom. Anténor Firmin est surtout connu comme le patriote haïtien qui a tenu tête à l'amiral américain Gherardi en empêchant ce dernier de s'emparer du Môle Saint Nicolas, mais cela ne représente qu'une infime partie de son héritage.

Commémorer Anténor Firmin un siècle après sa mort se justifie par de nombreuses raisons. Dans notre esprit, Firmin a été avant tout un parangon de la liberté d'esprit des peuples de couleur contre le monopole que l'Occident veut s'octroyer dans le domaine de la connaissance et du savoir. Une supériorité cognitive remise en question tant par l'école latino-américaine de la colonialité [1], ou encore de la matrice coloniale, que par les anti-assimilationnistes luttant contre l'impérialisme cognitif [2]. L'apport fondamental de Firmin est d'avoir contesté et démasqué, sans démagogie, les plus grands penseurs de son temps dans les domaines de la philosophie, de l'anthropologie, de la sociologie et de l'histoire. Cette contestation, il ne l'a pas menée à partir d'Haïti où un discours innovant et libérateur peut être facilement étouffé par les gérants de l'information à l'échelle mondiale. Il l'a menée en France, pays qui

prétend être le centre de la pensée de l'Occident. Rappelons au passage qu'aujourd'hui le monopole de la gestion de l'information est assuré par l'Internet nord-américain et par le système de noms de domaine (DNS en anglais) inventé en 1983. En dépit des alternatives développées par la Chine et des chercheurs indépendants pour mettre fin à ce monopole [3], les États-Unis ne veulent pas céder un pouce sur leur gestion de l'Internet et la détermination des flux d'informations qui y circulent dans le monde entier. En effet, l'impérialisme politique a besoin de l'impérialisme intellectuel pour s'épanouir pleinement.

À la fin du XIX^e siècle, c'est au cœur même de la citadelle de l'intelligentsia qu'Anténor Firmin fait la réfutation des thèses racistes en vigueur, dont celles d'Arthur de Gobineau, sur le prétendu monopole de « civilisation » des Blancs. En effet, Firmin conteste en France, à la Société d'Anthropologie de Paris, devant le groupe de savants le plus important de l'époque dans ce domaine précis, les thèses de deux éminents anthropologues : Paul Broca, le fondateur de l'anthropologie française, et Clémence Royer, traductrice de l'essai de Charles Darwin sur *l'Origine des espèces*. Des gens connus pour leurs positions longuement débattues devant leurs pairs. Homme de savoir, Firmin a seulement 33 ans quand il est présenté à cette société savante par le D^r Ernest Simon Auburtin, assisté de Gabriel de Mortillet et de Louis Joseph Janvier. Il en deviendra membre titulaire le 17 juillet 1884. La participation de Louis Joseph Janvier à son intronisation est l'expression incontestable d'un espace de collaboration entre ces deux titans qui ont compris à Paris que ce qui les unissait était beaucoup plus important que ce qui les divisait.

En ce temps-là, l'anthropologie avançait dans l'étude de l'être humain sous son aspect physique par « l'étude scientifique des races humaines » [4], comme le proclamait l'article premier des statuts de la Société d'Anthropologie de Paris. Intervenant dans le débat sur la prétendue distinction entre dolichocéphales (crânes allongés) et brachycéphales (crânes larges) et réfutant les arguments voulant que le développement intellectuel soit basé sur la craniométrie (l'indice céphalique d'un individu), Anténor Firmin explique que c'est plutôt le contexte social et culturel qui détermine l'intelligence. Les racistes ont utilisé tant la forme du crâne, la couleur de la peau et d'autres caractéristiques physiques pour conclure à la supériorité d'un groupe humain sur un autre. Firmin intervient sur toutes ces questions non sans souligner leur caractère oiseux et indiquer que la sottise peut exister même chez les savants.

Firmin démolit les thèses raciales de Hegel, de Renan, et surtout celles développées par Clémence Royer à partir d'une mauvaise interprétation de Darwin. En lui disant qu'elle est « une femme savante, mais une femme » [5], Firmin lui offre une réplique qui peut être interprétée dans la tradition de ce que Bourdieu nomme la domination masculine [6], c'est-à-dire avec des stéréotypes sexistes sur l'émotivité et l'affectivité découlant, pour la femme, de son rôle de mère. Assez pour donner du grain à moudre aux féministes [7]. Un pas vite franchi par Robert Bernasconi [8]. Notre propos ici n'est pas d'innocenter Firmin, dont ce faux-pas est évident, mais il faut reconnaître qu'il ne trouve aucune infériorité de principe chez la femme, qui, au contact de l'instruction, a « tout ce qu'il faut pour devenir une M^{me} de Genlis, une M^{me} de Staël, une Georges Sand, une Delphine Gay si bien préparée pour porter le nom d'un Saint Marc de Girardin » [9].

Les interventions de Firmin battent en brèche l'idéologie raciste de l'infériorité des Noirs évoquée par des « savants » anthropologues pour justifier, d'une part, l'esclavage des Noirs et, d'autre part, le partage de l'Afrique par les Blancs lors de la Conférence de Berlin de 1885. *De l'égalité des races humaines*, qui sort en

1885, devient ainsi sa réponse au colonialisme et à ses penseurs. C'est l'affrontement par le savoir. Ghislaine Gélain, professeur à l'université de Rhode Island aux États-Unis, a saisi l'essence de cet affrontement quand elle a écrit : « Ici s'affirme une voix dissidente noire, le premier Nègre à s'affranchir de la science européenne, à donner des leçons à l'Occident pour les égarements de l'anthropologie dans les aberrations de son idéologie raciale, et à prôner une démarche autonome de la science moderne au nom de la vérité scientifique [10]. »

Souvent dans les débats, quand l'adversaire est à court d'arguments et ne peut contester les idées qui lui sont présentées, il n'a d'autre recours que de tenter de se réfugier dans des attaques personnelles pour tenter désespérément d'avoir raison. Les savants parisiens, confondus et déroutés par les arguments scientifiques de Firmin, n'échappèrent pas à cette tentation. Un d'entre eux, Arthur Bordier, pour tenter de s'expliquer le degré d'intelligence avancé dont Firmin faisait preuve, ne put s'empêcher de lui demander le 21 avril 1892 s'il n'avait pas un ancêtre blanc [11]. Firmin était un échantillon d'humanité qui n'avait aucun complexe devant le Blanc. En s'affirmant ainsi devant ces savants blancs, Firmin donne un coup de massue non seulement au racisme blanc anti-noir, mais aussi au racisme haïtien tant mulâtriste que noiriste.

Selon le procès-verbal de la rencontre de 1892 à la Société d'Anthropologie de Paris où il lui a été demandé s'il avait des ascendants blancs, « M. Firmin dit qu'il lui est très difficile de répondre, mais qu'il peut arriver sans miracle que, dans les générations précédentes, il y ait eu, dans sa famille, une parcelle de sang blanc. Cependant il ne croit pas que ce soit cette raison qui soit cause de son intelligence » [12]. Firmin désarçonne Bordier, son interlocuteur, au point où ce dernier continue en prétendant que cette parcelle de sang blanc aurait rendu Firmin brachycéphale, d'où son intelligence. Le ridicule ne tue pas ! Un autre savant, M. Manouvrier, contestera l'indice céphalique de Firmin et lui demandera de se soumettre à la mensuration de son crâne. Avocat chevronné, Firmin connaît bien les arcanes de la procédure judiciaire vulgarisée par M. Mullery [13] dans un ouvrage qu'il recommande d'ailleurs [14]. Mais aussi ceux des comportements humains. Aussi, il ne tombe pas dans la provocation. Il plaide la plus grande cause de sa vie en contrecarrant les théories fumeuses que seuls les Blancs ont une intelligence supérieure et sont capables de penser la complexité.

Firmin réfute la thèse raciste de Clémence Royer sur l'infériorité des mulâtres issus du croisement des Blancs et des Noirs. Tout en reconnaissant la valeur de l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville *De la démocratie en Amérique*, il se démarque de la thèse de l'auteur qui veut que les mulâtres méprisent leurs mères noires d'une part et sont les laquais des Blancs d'autre part. Il cite le mulâtre américain Frederick Douglass qui s'identifie à sa mère sans aucune ambiguïté. « C'est à elle, dit Douglass, à ma noble mère, à ma mère esclave, à ma mère au teint d'ébène, et non certes à mon origine présumée anglo-saxonne que je dois mes aspirations et ces facultés natives, inaliénable possession de la race persécutée et méprisée [15]. » Après avoir bien montré par cette citation de Douglass tirée de *Mes années d'esclavage et de liberté* que tous les mulâtres ne sauraient être considérés comme des laquais du Blanc, Anténor Firmin ferme la parenthèse en disant : « C'est bien là le langage que les mulâtres intelligents devraient toujours tenir à tous ceux qui, pour mieux les mépriser, les engagent à mépriser leurs mères ! [16] »

L'utilisation de la couleur de la peau comme critère de catégorie raciale et sociale est une construction mentale récente dont l'utilisation par les dominants apparaît avec la colonisation européenne [17]. C'est à cette époque que les termes Blancs, Noirs, Jaunes deviennent des identificateurs des groupes humains en

présence. Cette construction identitaire des dominants sera l'objet d'une tentative pseudo scientifique de légitimation à partir du XVIII^e siècle. Le grand mérite de Firmin est d'avoir pris pour cible cette construction idéologique et d'avoir détruit ses prétentions scientifiques. D'une part, les positions qu'il a défendues, surtout celles concernant l'Égypte comme civilisation négro-africaine, seront appuyées par d'autres chercheurs dont Cheik Anta Diop en 1954. D'autre part, ses thèses sur l'égalité des races ne cessent d'être confirmées par les travaux réalisés dans les domaines de la biologie et de la génétique, par la découverte de l'ADN et par le séquençage du génome humain. Ces travaux montrent que les êtres humains ont une origine commune en dépit de leur diversité de taille et de couleur.

Au chapitre VIII de son ouvrage *De l'égalité des races humaines*, Firmin reproduit une longue citation du chapitre V du texte de Gobineau dont nous tirons l'extrait suivant : « L'histoire d'Haïti, de la démocratique Haïti, écrit Gobineau, n'est qu'une longue relation de massacres : massacres des mulâtres par les nègres, lorsque ceux-ci sont les plus forts, des nègres par les mulâtres, quand le pouvoir est aux mains de ces derniers. Les institutions, pour philanthropiques qu'elles se donnent, n'y peuvent rien ; elles dorment impuissantes sur le papier où l'on les a écrites ; ce qui règne sans frein, c'est le véritable esprit des populations. Conformément à une loi naturelle indiquée plus haut, la variété noire, appartenant à ces tribus humaines qui ne sont pas aptes à se civiliser, nourrit l'horreur la plus profonde pour toutes les autres races ; aussi voit-on les nègres d'Haïti repousser énergiquement les blancs et leur défendre l'entrée de leur territoire ; ils voudraient de même exclure les mulâtres, et visent à leur extermination [18]. »

Firmin réfute ces arguments de Gobineau. Il s'appuie sur les textes d'économie politique de son confère Edmond Paul pour éclairer le lecteur sur la conception racisante exposée par Gobineau des rapports socio-économiques en Haïti. En effet, les luttes pour le partage de la terre et du pouvoir en Haïti transcendent les luttes de couleur entre Noirs et Mulâtres. Haïti est, avec le Japon et le Portugal, l'un des pays dont « l'indice de fractionnalisation » ethnique est le plus faible [19]. Pourtant, la fractionnalisation des élites entre Noirs et Mulâtres a contribué à effriter la solidarité nationale, sans toutefois faire disparaître les luttes de classe. Et encore moins les luttes menées à l'intérieur de chacune des classes et catégories de couleur. À preuve, les luttes entre les propriétaires terriens mulâtres sous le gouvernement de Boyer qui aboutiront à la révolution de 1843.

À cette époque, les divisions et segmentations basées sur la couleur de la peau n'ont pas joué comme on l'aurait cru car les jeunes libéraux qui ont animé le mouvement contre Boyer étaient des mulâtres. De même, quand les paysans noirs se sont révoltés en 1844 sous la direction du général Acaau pour revendiquer l'accès à la terre, les dirigeants de l'oligarchie mulâtre ne trouvèrent pas mieux que de leur donner un président noir pour noyer leurs revendications et mieux les tromper. Si l'on en croit l'écrivain Milo Rigaud, la fragmentation des élites serait due non pas à une question de couleur mais plutôt aux intérêts contradictoires de ces élites coloristes dans la production et la répartition du revenu national. Au fait, le dérapage a commencé depuis la Constitution de 1806, si ce n'est avec celle de 1801, avec les règlements de culture, la stratégie économique, le contrat social et la distribution des pouvoirs entre anciens libres et nouveaux libres.

Actionnaires de l'entreprise nationale, les soldats de l'armée indigène et les généraux refuseront de respecter les préceptes et règlements du nouvel État qui deviennent ainsi à géométrie variable. À la fin de l'occupation américaine en

1933, Milo Rigaud fera la synthèse de cette situation en ces termes : « Si je demande à un Mulâtre où est son frère noir, il me répondra avec la bave aux lèvres, c'est un ennemi ! Il faut que je le tue. Il en est de même du Nègre dont les mains tremblantes sont toujours prêtes à punir son frère brun de son arrivisme qui contrarie ses appétits [20]. »

Le constat du préjugé de couleur ne revient pas à en faire une question à brandir à toutes les occasions ni à l'ignorer. « Certainement, dit Firmin, c'est une arme dangereuse, cause de tous nos malheurs, de tous nos faux pas, de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisation. Jaunes et noirs, ceux qui en nient l'existence, pour en mieux tirer partie, à l'aide d'une politique souterraine, ou ceux qui s'en emparent bruyamment, rien que pour assommer leurs compétiteurs plus heureux sont les pires ennemis de la nation haïtienne et de la réhabilitation de la race noire [21]. » Interpellation actuelle pour un dessaisissement de soi seul capable de faire la différence entre l'essentiel et l'accessoire.

(à suivre)

[1] Aníbal Quijano « « Race » et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, n° 51, Paris, La Découverte, septembre-octobre 2007, p. 111.

[2] Marie Battiste, « Maintaining Aboriginal Identity, Language, and Culture in Modern Society, *Reclaiming Indigenous Voice and Vision*, Vancouver, UBC Press, 2000.

[3] G. Jérôme, « Alternative ICANN : Peter Sunde dévoile le projet P2P DNS », *Génération Nouvelles Technologies*, 1^{er} décembre 2010. Dans l'entrevue qui fait l'objet de cet article, Peter Sunde, ancien porte-parole du site Web suédois *The Pirate Bay*, propose la création d'un « système DNS gratuit, décentralisé et ouvert ». Il ajoute : « Nous voulons un Internet non censuré ! Avoir un système centralisé qui contrôle nos flux d'informations n'est pas acceptable ».

[4] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, volume 6, numéro 6, Paris, 1865.

[5] Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines* (1885), Paris, L'Harmattan, 2003, p. 245.

[6] Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, Paris, 1990.

[7] Sur la critique des stéréotypes sexistes et leur utilisation tant par les hommes que par les femmes, on lira D.A. Prentice and E. Carranza, « What women should be, shouldn't be, are allowed to be, and don't have to be : the contents of prescriptive gender stereotypes », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 26, N°4, 2002.

[8] Robert Bernasconi, « A Haitian in Paris : Anténor Firmin as a philosopher against racism », *Patterns of Prejudice*, Vol. 42, Nos. 4-5, Routledge, United Kingdom, 2008, p. 375-376.

[9] Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines*, op.cit., p. 176.

[10] Ghislaine Géloin, « Introduction » à Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines* (1885), Paris, L'Harmattan, 2003, p. xxii.

[11] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome troisième, quatrième série, Paris, 1892, p. 329-330.

[12] Ibid, p. 329.

[13] M. Mullery, *Catéchisme élémentaire de la procédure*, nouvelle édition, Paris, 1891 ; édition Fardín, P-au-P, 2002.

[14] Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines*, op. cit., p. 68.

[15] Frederick Douglass, *Mes années d'esclavage et de liberté*, cité dans Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines*, op. cit., p. 188

[16] Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines*, op. cit., p. 188.

[17] Anibal Quijano, op. cit., p. 114-115.

[18] Anténor Firmin, De l'égalité des races humaines, op. cit., p. 197-198.

[19] Olivier Monso, *Diversité ethnique et performances économiques : l'approche d'Easterly et Levine (1997)*, Université de Paris, 2004. Les calculs de l'indice de fractionnalisation ont été faits à partir des données de l'*Atlas Narodov Mira, (Atlas des Peuples du monde)*, Académie des sciences de l'U.R.S.S., Moscou, 1964.

[20] Milo Rigaud, *Jésus ou Legba*, Poitiers, 1933, p. 153 cité dans André Ntonfo, « Lettre d'Haïti ou les leçons d'une histoire », *Peuples noirs, peuples africains*, n°49, Paris, 1986.

[21] Anténor Firmin, *M. Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti*, F. Pichon et Durand-Auzias, Paris, 1905, p. 427.

Article soumis à Alter Presse Haïti le 20 septembre 2011

Extraits d'un ouvrage paru Novembre 2011 aux Editions de l'Université d'État d'Haïti)